



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bilan

Question écrite n° 39097

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le Premier ministre sur le décret n° 2013-54 du 15 janvier 2013 (JORF n° 0014 du 17 janvier 2013) relatif au montant de l'aide financière de l'État aux activités d'adultes-relais. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

Texte de la réponse

L'activité d'adulte-relais constitue une des mesures développées en faveur d'habitants de zones urbaines sensibles (ZUS) ou de quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) dans le cadre des contrats aidés de l'État. En moyenne et compte tenu des fluctuations liées au renouvellement de conventions tout au long de l'année, on compte environ 3 500 postes actifs d'adultes-relais. Les adultes-relais exercent leur mission dans les différents domaines de la médiation (sociale, en lien avec la prévention de la délinquance, en matière d'emploi...). Ils facilitent également l'accès aux droits et aux services publics aux habitants des quartiers urbains populaires. Le décret 2013-54 du 15 janvier 2013 est venu modifier le montant de l'aide financière de l'État en le portant à 80 % environ d'un SMIC brut annuel. L'objectif était d'assurer la pérennité financière de l'ensemble du dispositif, qui s'élève à 79,5 M € en 2014, imputés sur le programme 147 « Politique de la ville ». A l'exception de quelques cas très limités, les conventions ont été reconduites selon les nouvelles modalités du décret grâce à la recherche de cofinancements, notamment ceux des collectivités territoriales, en particulier les communes. Pour 2014, le programme d'adultes-relais demeure la priorité du programme 147. En effet, conformément aux annonces du Président de la République au mois d'août 2013, l'augmentation de 3,5 M€ du budget dédié a permis de prévoir 500 nouveaux postes et de renforcer les moyens consacrés à la formation des adultes relais. Les nouveaux postes sont ciblés vers des activités de médiation en lien avec l'emploi, la tranquillité publique et la participation des habitants. 71 de ces postes ont déjà été attribués courant 2013 pour parer à des urgences. Le déploiement des postes non encore attribués sera effectif courant 2014 à l'issue d'un appel à projet national en cours d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39097

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10419

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1402